



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aires protégées

Question au Gouvernement n° 4122

Texte de la question

AIRES PROTÉGÉES

M. le président. La parole est à M. Jacques Cattin.

M. Jacques Cattin. Madame la ministre de la transition écologique, dans le cadre du volet « environnement » du projet de loi de finances pour 2021 puis du projet de loi « climat et résilience », a été définie dans l'hémicycle une stratégie nationale pour les aires protégées. L'objectif est de parvenir, d'ici à 2022, à 30 % d'aires protégées et 10 % de territoires sous protection forte. Il s'agit d'un saut qualitatif et quantitatif très important, puisque les zones dites de haute protection devraient être multipliées par cinq. Concrètement, dans ces espaces, toutes les activités humaines – en particulier l'agriculture, le pastoralisme et la chasse – susceptibles de compromettre les enjeux écologiques seront supprimées de manière pérenne.

Considérant l'impact de telles mesures sur les activités existantes, Mme la secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Bérangère Abba, a annoncé des concertations avec toutes les parties prenantes, dont les chambres d'agriculture, pour arrêter des projets matures. Elles sont en cours. Selon les informations dont je dispose, la consultation, notamment celles des services de l'État et des instances agricoles, pour délimiter les périmètres des aires sous protection forte, n'a pas encore débuté dans le département du Haut-Rhin.

Face aux enjeux d'un tel texte, il est capital que la concertation annoncée ait bien lieu entre l'ensemble des représentants et des acteurs intervenant dans les zones potentiellement concernées par ces projets, notamment, chez nous, dans le parc naturel régional des Ballons des Vosges. C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir nous préciser quand vous comptez débiter ces consultations sur un sujet aussi sensible, car 2022, c'est demain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Vous avez raison : il est très important de développer des aires protégées. C'est l'un des moyens que nous avons retenus pour lutter contre la perte de biodiversité qui a, vous le savez, des conséquences lourdes, ne serait-ce que pour les agriculteurs qui en ont besoin pour travailler. Ils sont les premiers cultivateurs de la biodiversité : c'est pourquoi nous travaillons aussi pour protéger les pollinisateurs ou les sols. Le plan de relance comporte, par exemple, des mesures destinées à planter des haies, refuges de biodiversité.

M. Pierre Cordier. Ça se fait depuis longtemps !

Mme Barbara Pompili, ministre. Notre pays compte déjà un grand nombre d'aires protégées. Avec le Président de la République, nous soutenons une stratégie internationale afin de protéger 30 % des aires marines et

terrestres, dont 10 % sous protection forte. Cela nous permettra de lutter contre la déforestation, dont nous savons qu'elle peut avoir des effets délétères – je n'ai désormais malheureusement plus à vous démontrer que des zoonoses peuvent avoir des conséquences graves.

M. Pierre Cordier. La forêt française est sous-exploitée ! Il faudrait se renseigner !

Mme Barbara Pompili, ministre . Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, prépare actuellement la stratégie des aires protégées, qui a déjà été annoncée. Des concertations sont en cours dont je vous avoue que je n'ai pas en tête le calendrier – je ne savais pas que vous me poseriez cette question. Bérangère Abba est évidemment attentive à ce que toutes les parties prenantes soient consultées pour que chacune trouve sa place.

Je rappelle qu'il y a déjà, en France, des aires sous protection forte dans les cœurs des parcs nationaux, et que, pourtant, comme vous le constatez, des activités peuvent s'y dérouler. En tout cas, nous ferons toujours très attention à ce que la concertation inclue tous les acteurs.

M. le président. La parole est à M. Jacques Cattin.

M. Jacques Cattin. Monsieur le Premier ministre, vous qui aimez les paysages alsaciens et vosgiens, je compte sur vous pour donner des instructions fermes afin que les futures zones sanctuarisées tiennent compte effectivement du fait qu'elles constituent l'outil de travail des agriculteurs de montagne – Mme la ministre l'a bien dit –, confrontés à des conditions de travail très dures, notamment pour le nourrissage de leur bétail. Ils sont nos véritables jardiniers de la nature et...

M. le président. Merci, monsieur le député.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4122

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2021](#)